

Universitäts- und Landesbibliothek Tirol

André Hofer et l'insurrection du Tirol en 1809

Clair, Charles

Paris [u.a.], 1880

V. Tyrannie des Bureaucrates

[urn:nbn:at:at-ubi:2-9053](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:at:at-ubi:2-9053)

V

TYRANNIE DES BUREAUCRATES.

Vouloir tuer la foi chez un peuple qui vivait tout entier de la foi, c'était vouloir le tuer lui-même. Les Tyroliens en jugèrent ainsi et crurent en se soulevant user du droit de légitime défense.

Cependant, si la cause principale de l'insurrection de 1809 fut, comme nous pensons l'avoir démontré, la persécution religieuse, cette cause ne fut pas l'unique.

Le coup qui tombait sur la religion menaçait d'anéantir encore la liberté. Ou plutôt déjà c'en était fait en Tyrol des droits, de l'existence, du nom même de la patrie.

Et c'eût été vraiment un prodige qu'un gouvernement qui se riait des droits de Dieu et de la liberté de l'Église, eût respecté les droits de l'homme et la liberté du citoyen, et que le pouvoir aux mains d'une secte révolutionnaire n'eût pas abouti à établir à son profit la tyrannie en haut et la servitude en bas.

Lors de la cession du Tyrol à la Bavière, il avait été stipulé par le huitième article du traité de Presbourg (1), que le pays

(1) L'article 8 déclarait que le Tyrol passait à la Bavière « avec les même titres, droits et prérogatives qu'il possédait sous S. M. l'empereur d'Autriche ou les princes de sa maison, *et non autrement.* »

garderait toutes ses libertés et franchises. L'empereur assurait, par un billet autographe adressé à un noble tyrolien, le comte de Brannis, que sa patrie « ne serait point démembrée, et garderait sa Constitution. »

De son côté, le roi Maximilien donnait à ses nouveaux sujets sa parole (14 janvier 1806), « que non seulement il maintiendrait leur Constitution et leurs droits, mais qu'il s'efforcerait de porter leur prospérité au plus haut point et prêterait une oreille particulièrement attentive à leurs vœux chaque fois qu'ils se manifesteraient constitutionnellement au roi ou à ses représentants. »

Quelques jours plus tard (1^{er} février), une députation des États du Tyrol s'étant rendue à Munich, Sa Majesté l'accueillit avec de grandes démonstrations de bonté

et dit, en pressant la main d'un des députés, le comte Wolkenstein-Rodeneck : « Chers et braves Tyroliens, un iota ne doit pas être effacé de votre Constitution. »

Enfin, quand, le 11 du même mois, le comte d'Arco, accompagné du général français Orillard Villemansy, prit possession du Tyrol au nom du roi, il fit publier le nouveau l'article 8 du traité de paix, dont faisait aussi mention la patente de prise de possession proclamée dès le 22 janvier sur la place d'Innsbruck, au bruit du canon et au son des trompettes.

L'année 1806 emportait avec elle belles promesses et belles espérances!...

Les États du Tyrol étaient supprimés ; cette vieille Constitution dont la première origine remontait à l'an 1323, et que les Tyroliens vénéraient comme le palladium

de leur liberté (1), faisait place au Code bavarois ; tout le pouvoir se concentrait aux mains d'un commissaire général ; le système spécial d'armement, d'équipement, de recrutement, si bien approprié à la défense du pays, disparaissait devant la conscription militaire rendue plus odieuse par la prévision d'une nouvelle guerre avec l'Autriche.

Joignez à cela l'introduction, puis la réduction du papier-monnaie ; le rétablissement de l'impôt du papier timbré, dont

(1) Quand en 1805 le maréchal Ney pénétra en Tyrol, il se montra extrêmement irrité que tout le peuple eût pris les armes. En arrivant à Seefeld, il dit à l'un des principaux habitants : « Vous êtes des imbéciles de paysans ! en quoi la guerre vous regarde-t-elle ? » — « Telle est notre constitution, répliqua le Tyrolien ; quand le pays est attaqué, elle fait à tout le peuple un devoir de le défendre. » Le maréchal n'en voulut rien croire, jusqu'à ce qu'on lui mit le texte même sous les yeux ; alors il s'écria : « C'est une fatale constitution !. » (Moriggl, *la Campagne de 1805*, p. 400.)

le Tyrol s'était affranchi au moyen d'une imposition considérable formée par la cotisation de chaque famille, enfin de lourdes contributions tombant sur le pays, par suite « de la guerre française. »

Le Tyrol dut payer à Napoléon neuf millions de francs. C'était un pénible sacrifice imposé à un pays si pauvre. De plus, Villemansy, chargé de percevoir cet argent au nom de l'Empereur, n'oubliait pas ses intérêts privés. Un autel entièrement revêtu de lames d'argent qu'il vit à Inspruck, dans l'église de Saint-Jacques, tenta beaucoup sa cupidité. Pour le détourner du projet de l'enlever, on lui donna un brillant de mille florins, dont il se montra peu satisfait.

Très généreux pour ses amis aux dépens d'autrui, il leur fit compter des sommes considérables, comme dédommagement de

leurs peines. Par son ordre, on dut offrir à l'un d'entre eux deux mille cinq cents florins. Mais celui-ci, M. de Stassart, auditeur au conseil d'État, refusa net (1).

Ce n'est pas tout, des plaintes universelles accueillirent un nouveau remaniement des communes qui froissait une foule d'intérêts locaux, et surtout la suppression du nom de *Tyrol*, remplacé par celui de Bavière méridionale (Sud-Baiern) et par les dénominations banales de départements de l'Inn, de l'Eisack et de l'Adige.

Et cependant, la parole royale reten-

1. Touchés du désintéressement de ce noble jeune homme, les habitants d'Inspruck voulurent du moins qu'il acceptât, en souvenir, deux candélabres d'argent avec une inscription commémorative et une collection des minéraux du Tyrol. A son tour, il envoya de Paris un beau choix d'ouvrages français pour la bibliothèque publique. Cette lutte de générosité se poursuivit encore : le nom de M. de Stassart fut inscrit au livre de la noblesse tyrolienne, et, en 1814, l'empereur François lui donnait le titre de chambellan. — Beaux, mais rares exemples !

tissait encore à toutes les oreilles : « Chers et braves Tyroliens, un iota ne doit pas être effacé de votre Constitution ! » — On l'effaçait tout entière.

En même temps s'abattait sur le pays une nuée de fonctionnaires, la plupart étrangers, et, qui plus est, voués à la secte des Illuminés. Ce n'était respecter ni les franchises du Tyrol d'après lesquelles les charges devaient être en plus grande partie confiées aux Tyroliens, ni les sentiments du peuple abhorrant d'instinct les sociétés secrètes, qu'il avait le bonheur de ne pas connaître encore.

Parmi les quelques hommes du pays maintenus en place, les uns, vieux josphistes, serviles courtisans du régime nouveau, surpassèrent les étrangers en cupidité et en insolence ; les autres, fort honorables, mais, — comme il arrive souvent

aux honnêtes gens, — rendus timides par leur petit nombre et leur isolement, perdirent toute la confiance du peuple, en perdant tout espoir de le soulager.

Enfin, mue par toutes ces mains et par tous ces rouages administratifs, la grande machine de la centralisation et de la compression bureaucratique se mit à fonctionner avec une inexorable régularité et des frais énormes, broyant tout ce qui lui résistait.

Or, ce qui résistait à son action, c'étaient le caractère et les traditions de la population qu'il s'agissait de gouverner : le *caractère*, parce qu'en Tyrol il n'est point partout le même, et qu'on ne saurait dès lors conduire de la même façon le paysan des vallées allemandes, tranquille, sérieux, économe, retiré par goût dans son pauvre héritage, et le paysan du

Tyrol italien, si vif, si impressionnable, toujours parlant, riant, chantant, se mêlant des affaires d'autrui, courant après les nouveautés et les spectacles ; — les *traditions*, parce que ce peuple est habitué, depuis des siècles, à une véritable *vie publique*, à l'égalité chrétienne et constitutionnelle des divers ordres, clergé, noblesse, bourgeoisie, paysans.

Et qu'on ne s'y trompe point, ces paysans n'étaient pas des serfs, mais des hommes libres, envoyant, dès le xiv^e siècle, leurs députés aux États.

Au moment de l'annexion à la Bavière, ces paysans n'avaient rien perdu de leurs vieux droits, et, pour ne citer qu'un exemple, en 1790, il se rencontrait aux États du Tyrol réunis à la mort de Joseph II, un député de vingt-deux ans qui prit aux travaux de cette assemblée politique une

part active. C'était un jeune paysan, un aubergiste de la vallée de Passeyer ; il se nommait André Hofer.

Napoléon avait dit, à Munich, à deux députés tyroliens qui lui demandaient quel sort il réservait à leur pays : « Vous êtes Bavares. » — Telle était la volonté du conquérant ; mais le bon sens populaire ne ratifiait point cet arrêt.

Un jour, un montagnard arrive à Inspruck, et pour la première fois remarque les couleurs de Bavière (bleu et blanc) qui remplaçaient le drapeau jaune et noir de l'Autriche.

Tandis qu'il contemplait en silence cet emblème du pouvoir nouveau : « Eh bien, mon brave, lui dit un Bavarois, n'est-il pas vrai que ces couleurs sont plus belles que les anciennes ?

« — Oh ! certes oui, fit le rusé paysan .

d'un air naïf, elles sont belles, fort belles ; mais ça n'est pas fait pour durer ; avec le temps, le bleu devient jaune et le blanc devient noir. »

Il exprimait à sa manière le désir et l'espoir de tous ses compatriotes.

Blessés au cœur par l'injure faite à l'Église par la persécution dirigée contre leurs évêques et leurs curés, ou par la confiscation déloyale de leurs droits et de leurs libertés, tous pensaient que l'heure était venue d'imiter l'exemple autrefois donné par leurs voisins et amis, les Suisses, et de chercher si dans leurs rangs ne se trouverait pas caché un nouveau Guillaume Tell.